

REFERENCE: SCA/2/17 (15)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daesh), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit:

Le **1 mai 2017**, l'entrée ci-après **a été radiée** de la Liste des personnes et entités visées par les sanctions contre l'EIIL (Daesh) et Al-Qaida. L'entrée a été radiée à l'issue de l'examen par le Comité de la demande de radiation présentée par ce requérant par le biais du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009), et après son examen du rapport d'ensemble du Médiateur sur ce demande. Les mesures de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et d'embargo sur les armes énoncées au paragraphe 2 de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne s'appliquent donc plus à cette entrée:

A. Personnes

QDi.199 Nom: 1: ATA 2: ABDOULAZIZ 3: RASHID 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عطا عبد العزيز رشيد

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 1 déc. 1973 **Lieu de**

naissance: Sulaimaniya, Iraq **Pseudonyme fiable:** a) Abdoulaziz Ata Rashid né 1 déc.

1973 b) Ata Abdoul Aziz Barzingy **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Iraq **Numéro de passeport:** **Numéro national d'identification:** carte de rationnement no

6110922 **Adresse:** (En prison en Allemagne) **Date d'inscription:** 6 déc. 2005 (modifications

21 oct. 2008, 13 déc. 2011, 6 août 2013) **Renseignements divers:** nom de la mère : Khadija

Majid Mohammed . Membre d'Ansar al-Islam (QDe.098). Condamné le 15 juillet 2008 à 10

années d'emprisonnement en Allemagne. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du

Conseil de sécurité a été achevée le 30 juillet 2009. la Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web:

<https://www.interpol.int/en/notice/search/un/1422974>

Les noms des personnes et entités radiées de la Liste des sanctions contre l'EIL (Da'esh) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés à la rubrique Communiqués de presse du site Web du Comité :

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/press-releases>

Pour obtenir une version actualisée de la Liste des individus et entités associés à l'EIL (Daesh) et Al-Qaida, faisant l'objet de sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante:

https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette liste est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la liste des sanctions contre l'EIL (Daesh) et Al-Qaida. Une version mise à jour de la Liste récapitulative est accessible à l'adresse suivante: <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la liste aux États, organisations régionales et sous-régionales par courrier électronique peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou actualisée à ce sujet au secrétariat par courrier électronique à l'adresse suivante: SC-1267-Committee@un.org ou par télécopie au (+1-212) 963-1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour à partir d'un courrier électronique, d'une image d'écran ou d'un affichage sur un site Web.

Le 1 mai 2017